

REIMS / Imposture, dérapages.

L'adjoint d'Adeline Hazan rend sa délégation

En pleine tourmente, Ali Aissaoui, adjoint au maire de Reims en charge de la démocratie locale, a remis hier sa délégation à Adeline Hazan.

UN soutien du bout des lèvres au mieux, mais plus sûrement un petit lâchage en pleine tempête... C'est ainsi que peut s'analyser la réaction d'Adeline Hazan,

maire de Reims après les révélations de l'union concernant Ali Aissaoui son adjoint en charge de la démocratie locale. Nous évoquions les dérapages de l'élu dans son combat contre Israël (l'union des 26 avril et 3 mai) ainsi que le fait qu'il utilisait la fonction de médecin sans être inscrit à l'ordre des médecins (l'union du 7 mai).

En quelques heures, la maire est passée d'une déclaration sibylline (jeudi soir) à l'annonce qu'elle acceptait que l'élu rende sa délégation (hier matin). Que s'est-il passé entre les deux ? Adeline Hazan a dû demander des explications à son élu. Lui a-t-il apporté les preuves que les informations de l'union étaient fausses ? Visiblement pas, sinon la maire et l'élu ne se seraient pas privés de le faire publiquement savoir. Devant les interrogations sans réponses, on imagine qu'Adeline Hazan a négocié avec son adjoint une mise en retrait faute d'une démission qui aurait fait trop désordre ans un premier temps.

Pas de solidarité de la maire

Dans son premier communiqué, en date du 7 mai, Ade-

line Hazan assure ainsi un service minimum : « M. Ali Aissaoui a fait l'objet de mises en cause graves par l'union dans ses éditions du 26 avril et du 3 mai 2009 et en première page de son édition du 7 mai 2009. Il va se défendre en saisissant la justice ». Point final. Pour ce qui est du soutien à son adjoint, de la solidarité de l'équipe municipale il faudra repasser. A croire que les propos de l'union ont fait mouche.

Hier, nouveau communiqué de la maire dans laquelle on apprend qu'Ali Aissaoui a décidé de lui remettre sa délégation. Ce qui concrètement signifie « qu'il n'a plus autorité sur les services, qu'il ne fait plus partie de l'exécutif municipal », indique-t-on dans l'entourage d'Adeline Hazan.

Ce second communiqué, à peine plus long que le premier est tout aussi peu convaincant pour ce qui est de la solidarité de la maire envers son adjoint. « M. Ali Aissaoui a fait l'objet de mises en cause graves qui l'atteignent personnellement. Pour lui permettre de se défen-



« Je souhaite que les questions ouvertes par ces mises en cause trouvent rapidement leurs réponses », indique Adeline Hazan en parlant de son adjoint, (notre photo).

dre librement, en employant tous les moyens qu'il jugera utile de mobiliser, il a souhaité me remettre sa délégation. J'ai accepté sa proposition. Je souhaite que les questions ouvertes par ces mises en cause trouvent rapidement leurs réponses ».

Pour Adeline Hazan, le doute est donc bien là. Des « questions ont été ouvertes », elle attend maintenant des

réponses. La magistrate de formation n'entend cependant pas prendre partie, dans un sens ou dans l'autre, laissant la justice faire son travail.

Un manque de soutien immédiat qui n'est pas pour arranger les affaires d'Ali Aissaoui.

Grégoire AMIR-TAHMASSEB

Le médecin imaginaire

Ali Aissaoui se targue ouvertement d'être médecin. Dans des communiqués, sur des sites internet et plus sérieusement encore sur les outils de campagne des dernières municipales où il apparaît comme médecin urgentiste.

Dans les faits, l'adjoint chargé de la démocratie locale n'est pas médecin (notre édition du 7 mai). Il n'est en effet pas inscrit sur le fichier du conseil de l'Ordre des médecins et n'a donc pas le droit de se présenter comme tel.

S'il a fait des études de médecine, il a tout au plus, jusqu'en 2007, bénéficié de licences de « remplaçant », en tant qu'étudiant. Ce qui n'est plus le cas.

M. Aissaoui n'exerce pas, ne peut le faire et ne peut se prétendre ni docteur, ni médecin contrairement à ce qu'il affirme.